



**COMITÉ SYNDICAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, se sont réunis à Puget-Sur-Argens au sein de la salle du Conseil municipal de la Mairie, les membres du Comité Syndical légalement convoqués le deux février 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Sylvie BLANC - Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ – Maxime GRILLET - Charles MARCHAND - Mireille ANILLO – Jean-François MOISSIN - Martine BOUVARD (à partir du point 2023-005) - Jean-Luc RICHARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Michel FLEURY donne pouvoir à Georges BOTELLA

Isabelle MARTEL donne pouvoir à Jean-Pierre KLINHOLFF

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel REZK

Juliette DIAFERIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....*.....

Monsieur Georges BOTELLA, président du S.M.G.S.E. prend la parole et ouvre la séance à 14h40.

Monsieur Guillaume JUBLOT, Directeur général, procède à l'appel des délégués syndicaux. Le quorum est atteint.

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2022 du S.M.G.S.E à l'assemblée et fait état du bilan des activités réalisées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE), de la Démarche Grand Site de France (OGS) et de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

Le compte-rendu sommaire du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

.....*.....

2023-005 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents.

VOTE à l'unanimité des membres le budget primitif de l'exercice 2023 au niveau du chapitre en section de fonctionnement, au niveau du chapitre en section d'investissement, dont la balance s'établit comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
Recettes (1.646.656,02 €)	Dépenses (1.646.656,02 €)
<u>74. Dotations et participations.....</u> 1.643.122,64 €	<u>011. Charges à caractère général.....</u> 972.200,00 €
<u>75. Autres produits gestion courante...</u> 3.500,00 €	<u>012. Autres services extérieurs.....</u> 519.153,60 €
<u>77. Produits exceptionnels</u> 33,38 €	<u>65. Autres charges de gestion.....</u> 74.166,00 €
	<u>66. Charges financières.....</u> 68.735,22 €
	<u>67. Charges exceptionnelles.....</u> 100,00 €
	<u>68. Dotations aux amortissements et provisions.....</u> 12.301,20 €
INVESTISSEMENT	
Recettes (3.106.843,00 €)	Dépenses (3.106.843,00 €)
<u>10. Dotations, fonds divers.....</u> 6.000,00 €	<u>16. Emprunt et dettes.....</u> 682.581,72 €
<u>13. Subventions d'investissement ...</u> 299.413,86 €	<u>20. Immobilisations incorporelles.....</u> 10.000,00 €
<u>13. Restes à Réaliser 2022</u> 589.127,94 € (subventions)	<u>21. Immobilisations corporelles.....</u> 43.550,00 €
<u>16. Emprunt.....</u> 2.200.000,00 €	<u>21. RAR.....</u> 35.423,05 €
<u>28. Amortissements des immobilisations.....</u>12.301,20 €	<u>23. Immobilisations en cours.....</u> 56.991,85 €
	<u>23. Opérations d'équipement.....</u> 1.476.800,00 €
	<u>23. Restes à Réaliser 2022.....</u> 801496.38 €
TOTAL BUDGET : 4.753.499,02 €	

2023-006 : RECOURS A UN EMPRUNT AUPRÈS DU CREDIT AGRICOLE

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents.

CONSOLIDE à l'unanimité des membres le prêt relais contracté en janvier 2022 d'un montant de 600 000 euros à rembourser sur 15 ans au taux fixe de 3.85 % à compter du 10/03/2023.

Et

CONTRACTE à l'unanimité des membres un nouveau financement pour les investissements 2023 d'un montant de 1.600.000 euros à rembourser sur 15 ans, au taux fixe de 3.85 % comprenant une périodicité trimestrielle à échéance constante, intérêts perçus à terme échu professionnel.

2023-007 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents.

ADOpte à l'unanimité des membres la proposition du Président.

APPROUVE à l'unanimité des membres la création de quatre emplois non permanents de catégorie C telle que décrite ci-dessus.

INSCRIT à l'unanimité des membres au budget de l'exercice les crédits nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

Fait à Fréjus, le 9 février 2023.

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELLA